



## CA de l'École polytechnique du 16 septembre 2021



### Compte rendu de la 197<sup>ème</sup> séance du 17 juin 2021

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique (CA) s'est réuni le 17 juin 2021. La séance est ouverte à 8 heures 05. Compte tenu des mesures gouvernementales relatives à l'épidémie de Covid-19, ce CA se tient uniquement en visioconférence. Le dossier du CA a été transmis dans son intégralité aux administrateurs.

Le Président accueille M. Paul LESUR, nouveau représentant des élèves X2020 au CA suite aux élections qui se sont déroulées le 20 mai 2021. Il remplace Thibault INGRAND.

22 membres votants sont présents en visioconférence et/ou par téléphone.

3 membres absents ont conféré un pouvoir :

- M. Frédéric MAZZELLA a donné son pouvoir à M. Eric LABAYE
- M. Patrick POUYANNÉ a donné son pouvoir à M. Denis RANQUE
- M. Marwan LAHOUD a donné son pouvoir à Mme Pascale SOURISSE

3 membres ont conféré un pouvoir pour absence partielle de la séance :

- Mme Élisabeth CRÉPON a donné son pouvoir à M. François BOUCHET
- M. Nicolas CHAILLET a donné son pouvoir à Mme Anne-Sophie BARTHEZ
- M. Benjamin WERNER a donné son pouvoir à M. Emmanuel DE LANGRE

Tous les membres ayant voix consultative et les invités sont présents.

Les commissaires aux comptes seront présents pour les affaires financières.

#### **Première partie : Faits marquants et avancées de l'École**

##### **Premier sujet : Actualités et avancées de l'École polytechnique**

**Le Président** indique que les cours en présentiel ont repris avec une augmentation des jauges de présence à 50 %. Le travail à distance reste généralisé (20 à 25 % des personnels présents sur site au quotidien). L'École réfléchit à un mode pérenne d'organisation qui sera appliqué dès la rentrée 2021 et vise un équilibre entre hybridation, télétravail et présentiel. Le recrutement des étudiants pour la rentrée 2021 se poursuit, notamment avec le concours du cycle ingénieur. L'objectif de 160 étudiants Bachelors pourrait être atteint dès cette année, avec de nombreuses excellentes candidatures. Les candidatures des MSc&T sont aussi en cours de recrutement. L'opération Monge s'est déroulée avec succès notamment grâce à l'implication de l'AX. L'université européenne EuroTeQ a obtenu un financement complémentaire par l'ANR (720 000 euros). LVMH va annoncer son projet de centre de recherche sur le luxe durable, sur le plateau de Saclay. Le groupe envisage comme option de s'installer sur l'Innovation Park. Les thèmes de collaboration possibles identifiés à ce jour sont la biologie, l'IA et les matériaux. Les projets déposés au titre du CPER ont été étudiés par la Région, dont la contribution est pour le moment limitée à l'aménagement du Green. L'Institut Polytechnique de Paris bénéficie d'un soutien relatif au projet Laplace et les discussions continuent jusqu'en octobre. Une des missions du nouveau directeur de l'innovation de l'École, Bruno CATTAN, consistera à travailler sur la *roadmap* du Parc d'Innovation.

**Le Président** rappelle que la décision du CA du 25 juin 2020 relative au projet d'implantation du centre d'innovation et de recherche de TotalEnergies sur l'Innovation Park a été suivie en octobre 2020 de l'introduction d'un recours en excès de pouvoir par La Sphinx pour annulation. Le 29 avril 2021, la Sphinx et 2 ONG ont déposé une plainte contre un administrateur de l'École (Patrick POUYANNÉ) et la transparence de la gouvernance de l'École a été mise en cause par voie de presse. L'École a produit un communiqué de presse pour corriger les inexactitudes rapportées. Les présidents de l'X, de l'AX et de la FX ont également adressé un courrier aux Anciens. Le permis de construire a été affiché depuis le 15 avril 2021. Ce sujet est lié à celui de la publication des procès-verbaux des séances du CA. Suite à un avis favorable de la CADA, l'École a communiqué à deux anciens élèves membres de la Sphinx l'ensemble des dossiers de CA depuis l'été 2013 jusqu'à l'année 2018. Suite à l'action judiciaire engagée, l'École a préféré avorter la transmission pour les dossiers 2019 et 2020. Depuis, elle a publié sur son site les relevés de délibérations depuis l'été 2018. Pour répondre aux interpellations sur la transparence de la gouvernance de l'École, le Président propose au CA de publier sur le site de l'École les procès-verbaux de réunion, en prenant en compte les dispositions des articles relatifs à la protection des personnes individuelles et du secret des affaires. Les modalités de mise en ligne sont examinées. La forme des procès-verbaux a déjà évolué vers une synthèse nominative d'une quinzaine de pages et peut encore évoluer.

**Aldjia MAZARI** suggère de régler la problématique du caractère nominatif des procès-verbaux en employant les fonctions ou responsabilités des intervenants au sein du CA.

**Jean-Luc TAVERNIER** demande si La Sphinx qui met en ligne les procès-verbaux est en infraction. Il demande si la solution conjointe d'un compte rendu synthétique approuvé par le CA et publié et d'un compte rendu plus détaillé approuvé, mais non publié est envisageable.

**Le Président** indique qu'il vérifiera le point sur La Sphinx. Un document approuvé est communicable. La solution d'un document plus détaillé non soumis au vote peut être examinée.

**Jérémy HUET** estime que la réflexion sur la publication des procès-verbaux participe à la transparence. Il suggère de publier les actes administratifs que sont les délibérations et s'interroge sur la politique globale des écoles de l'Institut Polytechnique de Paris sur le sujet.

**Thomas FRANÇOIS-PONCET** salue la volonté de transparence de l'École et souligne la forte sensibilité des élèves aux accusations portées contre elle. Au-delà de la publication des procès-verbaux, les élèves suggèrent d'adopter le principe de la déclaration de conflit d'intérêts par les administrateurs et d'établir rapidement le plan directeur du Parc d'Innovation. Il rappelle, qu'à ce jour, les élèves sont encore en grande majorité opposés à certains aspects de la construction, et souhaitent pouvoir les faire évoluer.

**Le Président** accepte d'examiner la question d'une déclaration de conflit d'intérêts au sein du CA. Les autres points sont instruits.

**Denis RANQUE** soutient le projet de publication, qui permettra de lever les incompréhensions exprimées par les jeunes anciens. Il faudra être vigilant quant aux informations publiées, car certains projets sont parfois discutés très en amont de leur concrétisation.

**Joël BARRE** est favorable à la publication des procès-verbaux du CA après approbation, avec le contenu des délibérations, et à une réflexion sur la déclaration de conflits d'intérêts.

**Nouria HERNANDEZ** invite à respecter l'équilibre entre la confiance des élèves envers le CA et la volonté des administrateurs de s'exprimer librement. Elle est favorable à la publication de procès-verbaux nominatifs et synthétiques et aux déclarations de conflits d'intérêts.

**Nicolas CHAILLET** est pour la publication des procès-verbaux avec les réserves énoncées.

**Aldja MAZARI** s'enquiert des risques encourus par l'École avec l'action en justice. Patrick POUYANNÉ siège au CA en tant que personnalité qualifiée, non comme PDG de Total, et s'est retiré des discussions sur Total. Il faut étudier jusqu'où va la notion de conflit d'intérêts.

**Le Président** distingue le conflit d'intérêts de la composition du CA, qui accueille les représentants des différentes parties prenantes apportant leurs perspectives. Chacun est responsable de se déclarer en conflit d'intérêts avec un sujet mais cette confiance peut être officialisée.

**Joël BARRE** rappelle que les personnalités qualifiées font partie des CA précisément pour influencer les décisions stratégiques, dans l'intérêt général de l'organisme. C'est au CA dans sa globalité d'apprécier les suites à donner à leurs suggestions.

**Jean-Luc TAVERNIER** doute que la pratique de déclaration de conflits d'intérêts soit usitée dans les CA d'établissements de l'enseignement supérieur.

**Le Président** suggère d'employer le terme de déclaration d'intérêt. Les risques encourus par l'École sont l'annulation des décisions votées depuis octobre 2020 et l'obligation de fournir aux deux membres de La Sphinx tous les dossiers des CA de 2019 et 2020. Il note le soutien des administrateurs pour mettre en ligne d'ici fin juin les procès-verbaux votés et les encourage à les relire pour identifier les éléments confidentiels qui auraient été omis. Les prochains procès-verbaux continuent à être travaillés en veillant au respect du secret des affaires.

**Le Président** invite le CA à approuver **le compte rendu du CA du 9 mars 2021**.

*Délibération n°1*

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil d'administration du 9 mars 2021.**

## **Deuxième partie : Stratégie**

### **Premier sujet : Avancées sur les axes stratégiques de l'Institut Polytechnique de Paris**

**Le Président** salue l'entrée de l'Institut Polytechnique de Paris dans le top 50 du classement international QS (2<sup>ème</sup> français derrière PSL). 21 startups issues de l'écosystème de l'Institut Polytechnique de Paris participent à VivaTech. Le PIA4 dispose d'une enveloppe de 1 milliard d'euros : l'Institut a demandé 100 millions d'euros dans le cadre de son projet pour l'AAP ExcellencES axé sur la recherche (matériaux, mathématiques, biomédical...) et pour attirer les chercheurs internationaux et améliorer l'expérience internationale pour les étudiants. Ce projet a été monté en partenariat avec les parties prenantes (dont les ONR). L'Institut est également partie prenante des PEPR. L'ISAB a été très positif sur ses avancées et plus particulièrement sur trois points : la poursuite de l'effort vers une structure de gouvernance totalement intégrée, l'augmentation significative du socle budgétaire, notamment du soutien étatique, pour faire face aux concurrents mieux dotés et le développement de normes internationales pour le processus de recrutement de la faculté de l'Institut Polytechnique de Paris.

**Aldja MAZARI** salue la recherche de ressources propres, mais s'inquiète de voir s'inverser l'équilibre entre les personnels recrutés sous et hors plafond d'emploi, qui rend l'augmentation de ce plafond indispensable. Pour développer les projets et l'Institut Polytechnique de Paris, il faut déployer du personnel en soutien et des moyens techniques, aujourd'hui manquants.

**Stéphane MALLAT** confirme que l'augmentation considérable du budget est essentielle. Dans le contexte post-Covid, on peut se demander comment l'État pourra suivre. Il demande au Président de donner une perspective raisonnable sur cette question.

**Denis RANQUE** estime que s'il est nécessaire d'avoir une gouvernance plus intégrée de l'Institut Polytechnique de Paris, un rapprochement plus profond des écoles ne l'est pas.

**Le Président** considère que le niveau d'intégration évoqué par l'ISAB est celui d'une structure d'université classique dans laquelle des décisions communes sont prises sans nécessairement passer par chacune des écoles membres. Au cours de ses deux premières années, sa gouvernance n'a pas été un frein pour l'Institut Polytechnique de Paris, mais une évolution des modes opératoires pour améliorer le processus de décision sera peut-être nécessaire. L'Institut travaille sur la question des subventions de l'État, qui incluent les moyens post-Covid déployés (Plan de Relance, PIA4, CPER). Il examine également la possibilité de doubler ou tripler les soutiens externes (entreprises, anciens élèves...). Le budget global intègre également les moyens des ONR, avec lesquels des discussions sont en cours. Enfin, certains laboratoires externes pourraient à terme rejoindre l'Institut. Le COP traitera le sujet du doublement du budget d'ici 2030. Si des axes se dégagent pour le fonctionnement, la question reste posée sur les investissements. Le sujet des emplois pérennes est également évoqué dans le COP.

### **Deuxième sujet : Développement COP 2022-2026**

*Julie CHABROUX, Directrice de projet stratégie et transformation, et Géraud DU JONCHAY, Directeur des affaires budgétaires et financières, rejoignent la séance pour ce sujet.*

**Le Président** rappelle que le COP 2022-2026 de l'École est construit dans le cadre du COP de l'Institut Polytechnique de Paris. Un premier scénario basé sur les financements actuellement disponibles a été élaboré et d'autres font varier les équilibres de l'École. Trois sujets sont particulièrement préoccupants. L'École a besoin d'environ 200 millions d'euros d'investissement pour assurer l'entretien et la rénovation de ses bâtiments et laboratoires. Elle doit également investir dans son développement. Les deux autres grands sujets de travail sont le financement pérenne de la recherche et l'évolution à donner au cycle polytechnicien.

**Julie CHABROUX** précise que les réflexions ont été menées en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et remercie les administrateurs d'y avoir contribué. Le premier bilan du COP 2017-2022 montre que le focus a été mis sur la formation et le développement de nouveaux cursus, mais qu'il faut faire évoluer le modèle économique de l'École, en faisant la part des choses entre les ressources pérennes et non pérennes, les ressources étatiques et propres et les ressources fongibles et fléchées. Une plus grande vigilance est nécessaire sur la vision analytique des dépenses. Le travail sur le COP 2022-2026 se projette dans les axes stratégiques de l'Institut Polytechnique de Paris 2030. Cette ambition se décline autour des trois principaux sujets évoqués par le Président : augmentation du nombre d'élèves et étudiants, démultiplication du potentiel de recherche, rénovation des infrastructures. Les autres axes stratégiques identifiés concernent l'amélioration de l'expérience des étudiants et des collaborateurs, la poursuite du développement de l'innovation, la modernisation des fonctions d'appui. L'ensemble des objectifs intègre les dimensions transverses que sont l'international, le développement durable, la diversité et la transformation numérique. Le premier scénario, prudent, s'appuie sur la première notification du ministère des Armées, soit

93 millions d'euros de subvention pour charges de service public, 2,3 millions d'euros de compensation liée à la LPR et 87 millions d'euros sur 5 ans en dotation en fonds propres pour les travaux d'infrastructure. Dans ce scénario, les ressources publiques sont stables et des hypothèses ont été réalisées sur une croissance prudente des ressources propres. La ventilation des dépenses est linéaire versus l'existant, avec un effort de performance lié à la limitation du nombre de professeurs. L'augmentation des MSc&T et des Bachelors réduit la part relative des élèves ingénieurs. Aucun scénario d'investissement n'a été arrêté à ce jour : le besoin de financement pour les infrastructures de l'École est estimé à 240 millions d'euros. Le développement de l'École se fera au sein de l'Institut Polytechnique de Paris avec des bâtiments emblématiques. Les financements disponibles aujourd'hui sont de l'ordre de 90,5 millions d'euros. Le reste à financer fait l'objet de réflexion. Des effets de levier sont à rechercher auprès du mécénat ou de l'emprunt. Des scénarios plus optionnels seront proposés, en travaillant sur l'investissement (emprunt, mécénat) et sur l'acquisition de nouvelles ressources externes (recherche, Institut Polytechnique de Paris, ministères pour obtenir des *matching funds*). Une fois ces ressources externes obtenues, le travail de dimensionnement des objectifs pourra être engagé.

**Eva BERNEKE** indique que le Comité financier a estimé que ce COP devrait atteindre l'équilibre économique recommandé par la Cour des comptes. La connaissance de la subvention donne un cadre au COP et aux défis évoqués par Julie CHABROUX. Le Comité financier a noté un changement d'équilibre dans la proportion des ingénieurs polytechniciens versus les formations payantes et s'est interrogé sur les ressources consacrées aux développements prioritaires et à l'éventuel déport du développement stratégique vers l'Institut Polytechnique de Paris. Ses discussions ont porté sur la croissance du cycle ingénieur, le financement pérenne de la recherche et la part des investissements pour la rénovation de l'École et les centres de recherche.

*Elisabeth Crépon quitte la séance.*

**Emmanuel DE LANGRE** revient sur l'enjeu essentiel relatif au développement de la recherche de l'École et des moyens pour l'atteindre. Une motion préparée par les 23 directeurs de laboratoires de l'École sera transmise aux membres du CA. Cette motion exprime leurs préoccupations quant au soutien à la recherche. Les deux éléments essentiels concernent le statut et la carrière des personnels de soutien technique dans les laboratoires (absence de cadre de gestion pour les catégories B et C, taux de promotion en baisse) et l'état dégradé des locaux de recherche. Le COP est le bon outil pour lever ces points de blocage, qui desservent l'École face à une concurrence féroce.

**François BOUCHET** confirme les dispositions réglementaires contraignantes pour les personnels de catégories B dans les laboratoires et la nécessité d'améliorer l'attractivité des rémunérations et de garantir une sécurité des contrats en proposant des CDI, éventuellement en finançant des contrats longue durée avec des ressources propres. Concernant l'infrastructure, l'École s'est beaucoup transformée depuis 2016 (environ 8 000 m<sup>2</sup>). Le SIRTÀ (laboratoire de météorologie dynamique) sera livré en 2021, le pôle Mécanique en 2023. Il reste néanmoins plus de 50 000 m<sup>2</sup> à rénover, dont certains datent de 1976. Il salue les équipes de la Direction du Patrimoine immobilier pour leur réactivité.

**Yves LASZLO** signale que certains laboratoires financent les travaux d'investissement sur leurs ressources propres. L'École n'est plus étanche : des plafonds se sont écroulés durant la nuit en raison des orages ! L'état de sous-investissement est important, malgré les efforts. Le CA doit se rendre compte que le budget de l'École sera à l'équilibre, mais au prix d'une activité très dégradée (plus de post-doctorants ni de chercheurs invités...). Les grandes institutions internationales présentent un taux d'équilibre de 30 à 25 % sur ressources propres.

**Pascale SOURISSE** indique qu'il lui semble fondamental de définir et quantifier les ambitions de l'École/l'Institut Polytechnique de Paris et de travailler sur les ressources. Elle s'inquiète de la capacité de l'École à identifier rapidement des ressources complémentaires.

**Aldjia MAZARI** suggère de faire apparaître la notion de « ressources humaines » dans les modules de travail et pense que le positionnement vis-à-vis des ONR n'est pas assez souligné. Sur « la politique ambitieuse de recrutement du corps professoral », elle invite l'École à ne pas avoir des enseignants-chercheurs à deux vitesses. Elle appuie les propos sur l'état des locaux.

**Jean-Luc MONCEL** appuie les propos d'Yves LASZLO sur la situation des bâtiments qui entache l'image de l'École. Il suggère d'accompagner en amont les nouveaux projets des laboratoires en termes d'infrastructures et de hiérarchiser les travaux urgents de réparation et de maintenance des locaux versus le déplacement de laboratoires et appuie la motion des DU.

**Jean-Luc TAVERNIER** comprend que l'augmentation pérenne du nombre d'étudiants et de chercheurs doit faire l'objet d'une longue instruction, mais estime que la rénovation des bâtiments dans la période actuelle semble remplir tous les critères et devrait faire l'objet d'arbitrages plus faciles. Il est également possible de rechercher des économies, par exemple sur la quatrième année de solde. Enfin, il se déclare surpris de l'option consistant à envisager un recours à l'emprunt, qui n'est pas d'usage dans les établissements à comptabilité nationale.

**Luc ROUSSEAU** suggère de davantage faire valoir auprès des pouvoirs publics l'apport de l'École à l'économie du pays. Si l'ambition de l'École est d'augmenter le nombre de bac+5 formés avec des formations de qualité, cela représente un élément de négociations. Il en va de même pour la recherche, avec une montée des crédits incitatifs au cours des 20 dernières années : il faut éviter de ne financer que les coûts marginaux des projets sans possibilité de financer le ressourcement. Il est important de pouvoir donner un ressourcement pérenne aux établissements d'excellence. Il suggère de réaliser un audit sur l'état préoccupant des locaux, en objectivant le sous-investissement depuis 15 ans et l'indispensable remise à niveau.

**Stéphane MALLAT** estime que le CA doit exprimer clairement son soutien à l'École pour indiquer que l'investissement dans les locaux est indispensable pour éviter des coûts beaucoup plus élevés plus tard. Il demande si l'École a la possibilité d'obtenir un tel retour financier auprès de l'EPAPS, alors qu'elle n'en tire aucun de la vente des terrains notamment.

**Nicolas CHAILLET** s'enquiert des projections relatives aux ressources propres.

**Joël BARRE** indique que le ministère des Armées a souhaité fournir en amont un cadrage financier dans le cadre de l'ajustement annuel de la loi de programmation militaire. Ces hypothèses de ressources (subventions et fonds propres) correspondent à un effort significatif du ministère au regard de ce qui avait été prévu dans la loi programmation 2019-2025, avec l'équivalent d'une annuité supplémentaire de subvention sur 2022-2025. Ces hypothèses intègrent la subvention pour charges de service public, la prise en charge des conséquences de la loi de programmation de la recherche, la contribution du ministère au financement de l'Institut Polytechnique de Paris et la contribution au CIEDS. D'autres ressources étatiques existent et l'École s'emploie à les obtenir. Avant de parler d'augmenter la population d'ingénieurs, il semble nécessaire de travailler à la refonte du cycle ingénieur et à l'augmentation des recettes.

**Thierry PELLÉ** estime qu'il faut mettre en place les économies proposées dans le cadre du BI sur les dépenses de personnels, afin de pouvoir financer la maintenance et la réparation des bâtiments. Dans la mise en œuvre du COP, il sera attentif aux articulations avec l'Institut

Polytechnique de Paris, aux ressources propres et pérennes et aux ressources fléchées et non fléchées, qui manquent aujourd'hui de clarté. Le ministère du Budget est très réticent à un emprunt, car l'École peut obtenir des ressources par d'autres voies (Plan de Relance). La loi interdit aux établissements publics d'emprunter, sauf si l'EPSCP passe par la BEI.

**Denis RANQUE** estime qu'il sera difficile de prévoir de financer l'immobilier sur le mécénat. La première campagne de levée de fonds a permis de financer l'extension des laboratoires et la deuxième une partie du Pôle Mécanique et l'intégralité du Drahi-X. Les chiffres évoqués par le Président se situent à une échelle 10 ou 20 fois supérieure et le financement de nouveaux laboratoires ou bâtiments par les dons sera plus facile à obtenir que pour la rénovation de bâtiments. Sur les 4 000 donateurs de la campagne qui s'achève, 200 représentent 80 % du total. Par ailleurs, les entreprises privées sont comptables d'un intérêt social, elles attendent un bénéfice d'image. Lorsqu'il a échangé avec les jeunes anciens, il est apparu que l'image de Total était le principal élément de blocage. Un changement culturel est important, car l'École et ses usagers doivent être prêts à associer l'image de l'École à celle de donateurs. Les mouvements de protestation apparus sur Total n'encouragent pas d'autres donateurs à s'installer sur le plateau.

**Jérémy HUET** signale que la problématique du statut des personnels de catégorie B se pose également dans les fonctions supports. L'attractivité liée à ces statuts et la flexibilité des primes doivent être intégrées dans le COP.

**Thomas FRANÇOIS-PONCET** appuie la remarque de Stéphane MALLAT sur l'absence de retour financier de l'École sur la mise à disposition des terrains dans son secteur Est. Les élèves sont prêts à appuyer l'École dans ses efforts pour imposer davantage de règles à l'aménageur, notamment concernant le projet de « campus urbain ». Cette école a vocation de service public : si elle ne peut pas refuser des projets, les élèves attendent qu'elle pose des limites.

**Nouria HERNANDEZ** rappelle que l'École est en compétition avec d'autres universités pour attirer des chercheurs de haut niveau : ils choisiront les établissements qui leur permettront de mener leurs recherches dans de bonnes conditions. Le financement par projet est censé donner aux jeunes chercheurs l'occasion d'avoir une expérience de recherche pour ensuite trouver un emploi pérenne. L'École doit monitorer le devenir de ces jeunes chercheurs.

**Stéphane MALLAT** estime que l'École n'est pas en capacité de négocier avec les industriels qui souhaiteraient s'installer sur le plateau, car l'offre financière est déplorable. Sa réputation reste excellente, mais elle est moins attractive internationalement pour les chercheurs.

**Le Président** indique qu'il a bien pris note de l'ensemble des demandes et apportera certaines réponses ultérieurement. L'élément essentiel aujourd'hui est l'adéquation entre les ambitions et les moyens. Si la loi de programmation militaire s'est améliorée, le niveau de subvention est en réalité simplement revenu à celui de 2006. La qualité des formations de l'École est reconnue internationalement, la réputation académique de sa recherche doit encore être renforcée. L'équation entre les financements pérennes et non pérennes est essentielle. Plusieurs scénarios seront construits d'ici septembre pour identifier les marges de progression. Concernant le Parc d'Innovation, l'École a pu négocier un droit de regard sur ce que souhaitait faire l'EPAPS et limiter le développement immobilier du Parc d'innovation par l'augmentation des prix. Il entend la nécessité de bénéficier d'un retour financier sur ce Parc, tout en rappelant la multiplicité des parties prenantes dans l'EPAPS. Le recours à l'emprunt et la solution de capital investissement sont examinés. Enfin, l'accroissement du cycle ingénieur représente un coût, qui doit être examiné.

*Anne-Sophie BARTHEZ quitte la séance. Pauline JUBIN et Eric RICHARD, directeurs du projet d'évolution du cycle ingénieur, rejoignent la séance uniquement pour le sujet suivant.*

### **Troisième sujet : Évolution du cycle ingénieur**

**Yves LASZLO** indique que le groupe de travail s'est réuni à 6 reprises depuis le 18 mars 2021. La phase de recueil des idées autour des quatre thèmes identifiés est achevée. Les discussions ont notamment porté sur l'augmentation de l'attractivité internationale et la diversification des profils, tout en conservant l'excellence. Les membres du GT ont évoqué : une grande attention à porter à l'attractivité internationale du cycle, la durée du cycle (place de la 4<sup>ème</sup> année), le moment d'entrée des internationaux, la politique des frais dans le contexte de l'Institut Polytechnique de Paris, la diversité des profils scientifiques, de genre et sociale, la mise en avant des valeurs de *leadership*, d'engagement et d'intérêt général promues par l'École et le rôle de la formation humaine et militaire. Le maintien de l'excellence des promotions a été évoqué par tous. Les prochaines réunions de groupe de travail seront consacrées à l'élaboration de propositions concrètes, notamment relatives à la durée de la structure du cycle.

Les principaux enseignements portent sur :

- Un besoin d'attractivité plus important pour les élèves internationaux et européens ;
- Une diversité de profils de grande qualité et plus variés ;
- L'importance d'un socle scientifique fort aux côtés de la formation humaine ;
- La spécificité de la formation militaire, avec des valeurs d'intérêt général, de dépassement de soi et d'accomplissement d'un projet personnel ;
- L'absence de pilotage de l'École polytechnique sur la 4<sup>ème</sup> année ;
- Concilier un fort socle disciplinaire et des travaux plus transverses dans lesquels les élèves sont acteurs de leur formation, avec un mentorat pour les accompagner dans leur cursus et leurs orientations ;
- L'importance des laboratoires et du centre d'innovation, des conférences scientifiques et de la technologie.

Le Polytechnicien des 20 prochaines années doit se différencier par son socle technique et scientifique pluridisciplinaire d'excellence au meilleur niveau international, sa formation en humanités, langues, sport et aux enjeux de défense, par sa capacité d'abstraction poussée et à travailler de manière collective et collaborative. Une étude est en cours pour comprendre la vision des étudiants internationaux qui ont choisi de ne pas venir à l'École polytechnique.

**Aldjia MAZARI** suggère de proposer aux élèves la possibilité de suivre des modules dans d'autres établissements. Les élèves non européens n'ont pas le même positionnement que leurs camarades militaires et cela peut créer des tensions et des difficultés d'intégration.

**Paul LESUR** invite l'École à réfléchir à l'expérience du cycle ingénieur polytechnicien vécue par les élèves internationaux. Il est nécessaire d'accroître l'attractivité internationale tout en conservant la qualité du recrutement, en améliorant la qualité d'intégration des élèves internationaux et en s'interrogeant sur la plus-value du cycle ingénieur pour eux.

**Le Président** prend note des différentes remarques. Les réflexions à venir permettront de cadrer quelques options qui seront présentées au mois de septembre.

*Dominique ROSSIN, Directeur des formations, rejoint la séance.*

### **Troisième partie : Enseignement et Recherche**

#### **Premier sujet : Cursus ingénieur polytechnicien**

- **Décision d'exonération des droits de scolarité des EIX**

**François BOUCHET** indique que la commission d'exonération réunie le 7 mai 2021 a examiné 2 dossiers de réévaluation d'X2019, 3 dossiers de réévaluation d'X2020, et 11 dossiers d'X2021 (9 exonérations accordées).

*Délibération n°2*

***Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers de la promotion X2019, X2020 et X2021 dont la liste est présentée en séance et figure en annexe de la pièce n°6.***

*Nicolas CHAILLET quitte la séance.*

- **Approbation du catalogue des formations 4A**

**Dominique ROSSIN** présente les modifications apportées au catalogue 4A.

*Délibération n°3*

***Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le catalogue des formations à finalité professionnelle pour la promotion X 2019.***

- **Règlement des études du cycle ingénieur polytechnicien**

**Dominique ROSSIN** signale un changement rétroactif pour les promotions X2019 et X2020 concernant l'ajout d'une nouvelle certification de langue (Linguaskill) et une reformulation de l'épreuve *softskills*. Il précise à **Aldjia MAZARI** que la prise en compte des évolutions des formes d'enseignements en distanciel est intégrée à la réflexion post-Covid sur les enseignements à plus long terme, ainsi qu'à la réflexion sur les enseignements EuroTeQ. Ce changement devrait apparaître en 2022 dans l'évolution du cycle ingénieur.

*Délibération n°4*

***Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement des études du cycle ingénieur polytechnicien pour la promotion X2021 et les modifications pour les promotions X 2020 et X2019.***

*Pascale SOURISSE se déconnecte de la séance.*

#### **Deuxième sujet : nouvelles formations**

- **Règlement des études Bachelor**

**Dominique ROSSIN** signale qu'un certificat d'anglais est désormais demandé à l'admission. Il cite quelques modifications apportées et l'arrivée de Patrick LE TALLEC en tant que doyen du Bachelor. Il précise à **Jérémy HUET** que les règlements aujourd'hui en anglais pourront être traduits en français si une problématique réglementaire venait à se poser.

*Délibération n°5*

***Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement des études du programme Bachelor académique 2021-2022.***

*Joël BARRE se déconnecte de la séance et Pascale SOURISSE se reconnecte.*

- **Règlement des études MSc&T**

**Dominique ROSSIN** signale que l'École a reçu un vote positif du CNESER pour l'accréditation des MSc&T. Les principaux changements sont la mise en place d'un certificat développement durable pour trois formations, la possibilité de suivre des cours dans une

université partenaire d'EuroTeQ et la prise en compte des situations de handicap dans la scolarité.

*Délibération n°6*

***Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement des études du programme « Master of Science and Technology ».***

**Denis RANQUE** souhaite que la 4<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur fasse l'objet de réflexions, car elle concentre les problématiques. Comme évoqué pour l'emprunt, on peut regretter que la volonté de changement d'échelle de l'École se heurte parfois à des blocages administratifs et des réglementations nationales. Il conviendrait d'examiner avec la tutelle les marges de manœuvre et les éventuels redéploiements à opérer.

**Le Président** convient de la latitude qui serait donnée à l'École en retravaillant cette 4<sup>ème</sup> année, mais ne sait pas ce qu'il en serait de la fongibilité.

**Aldjia MAZARI** rappelle que la mise en place de la 4A s'est faite à ressources constantes et n'a pas coûté plus cher en termes de soldes. La perte de la taxe sur les salaires a également impacté négativement l'École.

**François BOUCHET** confirme que la solde sur 3 ans a été redistribuée sur 4 ans pour obtenir la validation. Les leviers autorisés sont rares. La récupération de la solde est complexe et passe par des fonds de concours et des modifications de la loi. De même, le protocole foncier implique de nombreux acteurs.

**Yves LASZLO** dit que la 4A ne doit pas être la variable d'ajustement des finances de l'École.

- **Règlement des études Executive Master**

**Dominique ROSSIN** présente les quelques modifications apportées à la marge et annonce que la promotion de septembre 2021 est remplie.

*Délibération n°7*

***Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement des études de l'Executive Master 2021-2022.***

*Joël BARRE se reconnecte et Tatiana DEFRANCE rejoint la séance uniquement pour ce sujet.*

## **Quatrième partie : Situation des filiales**

### **Premier sujet : Filiale X-EXED**

**Nadine BRIÈRE** indique que cette filiale est la plus impactée par la crise sanitaire, avec une déperdition de chiffre d'affaires de 30 % par rapport à l'attendu. L'équipe a réussi à bien redresser la situation au deuxième semestre en s'appuyant sur des mesures RH parfois difficiles, le déploiement de l'activité en digital, un travail sur les charges variables qui a permis de minimiser la perte et la souscription d'un emprunt. L'année 2021 n'est pas remise en cause et les comptes ont été certifiés sans réserve.

**Aldjia MAZARI** estime qu'il serait intéressant d'avoir une vision des intervenants aux activités de la filiale.

**Luc ROUSSEAU** confirme les incertitudes financières liées à l'absence de visibilité sur l'état de la demande en sortie de pandémie. Il suggère que ce sujet soit rediscuté en CA l'année prochaine.

**Tatiana DEFRANCE** explique que les reports de formation négociés avec les clients grands comptes ont permis d'amortir la perte d'activité du premier semestre 2021. 3 000 personnes ont été formées en 2020. Les enseignants-chercheurs de l'École représentent 90% des intervenants aux programmes d'X-EXED. Leur implication varie de quelques jours à plusieurs semaines par an.

**Le Président** suggère de documenter la question pour connaître le potentiel de développement de la filiale.

*Délibération n°8*

**Conformément à l'article 9-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve à l'unanimité les comptes annuels 2020 de la filiale X-EXED.**

*Dominique ROSSIN quitte la séance et Sylvie TONDA-GOLDSTEIN rejoint la séance uniquement pour le sujet suivant.*

### **Deuxième sujet : Filiale FX-Conseil**

**Nadine BRIÈRE** rappelle que FX-Conseil assure une activité de portage de conventions de recherche et une activité de prestation de services. Elle a connu une baisse de chiffre d'affaires en 2020 (- 9,3 %) et a pu équilibrer ses résultats. Suite à la recommandation de la Cour des comptes, un avenant à la convention a été signé pour mettre en place une redevance de marque et la rémunération d'enseignants-chercheurs encadrants de thèse à hauteur du pourcentage de temps déclaré. La Fondation veut se désengager du portage des titres de FX-Conseil et le confier à l'École. Les comptes ont été certifiés sans réserve.

**Denis RANQUE** confirme que ce transfert de portage est indispensable, car l'activité lucrative de cette filiale ne lui permet de rester dans le giron de la Fondation. Il faudra par ailleurs en modifier le nom.

**Sylvie TONDA-GOLDSTEIN** indique que l'Assemblée générale de FX-Conseil s'est tenue et une feuille de route pour le rachat des titres a bien été mise en place. Elle assure qu'aucun licenciement n'a eu lieu. Le nombre de recrutements a crû sur l'activité de recherche. L'activité de prestation de service est restée stable. Le nombre de salariés est identique à celui de 2019. FX-Conseil compte 4 personnes en CDI à plein temps. Les recrutements relatifs à l'activité de recherche sont essentiellement sous forme de CDD. La renommée de l'École permet à ces salariés d'être ensuite recrutés dans les entreprises à des salaires intéressants.

**Le Président** indique que la question de valorisation des contrats de service sera examinée.

*Délibération n°9*

**Conformément à l'article 9-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve à l'unanimité les comptes annuels 2020 de la filiale FX-CONSEIL.**

### **Troisième sujet : Filiale X-Création**

*Michel FAURE rejoint la séance uniquement pour ce sujet.*

**Nadine BRIÈRE** rappelle que cette filiale n'a pas de chiffre d'affaires ou de dépenses d'exploitation, mais enregistre des plus ou moins-values réalisées au titre des cessions. Le résultat de l'année 2020 est excédentaire et majore les réserves de la filiale. Il sera proposé à l'Assemblée générale de la filiale de distribuer un dividende à l'École en 2021. Les comptes de X-Création sont certifiés sans réserve.

**Le Président** rappelle que X-Création n'a pas vocation à être un fonds de développement. Il confirme que Michel FAURE est en charge du management du portefeuille d'activité. L'accélération des innovations se traduit par de belles cessions.

**Michel FAURE** précise qu'il est Président de la filiale et intervient à titre de consultant extérieur sur le portefeuille de 38 participations.

*Délibération n°10*

**Conformément à l'article 9-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve à l'unanimité les comptes annuels 2020 de la filiale X-CREATION.**

**Le Président** remercie les trois responsables des filiales de les avoir bien pilotées en 2020 et de leur permettre de se repositionner vers du développement.

*Florence HORDERN et Géraud DU JONCHAY se connectent à la séance.*

### **Cinquième partie : Domaines transverses**

#### **Deuxième sujet : Affaires financières**

- **Perspectives du comité financier**

**Éva BERNEKE** indique que le Comité financier a consacré 80 % de son temps au COP et a examiné le suivi de l'exercice 2021, les trajectoires et le projet de budget rectificatif. Malgré la crise sanitaire, l'École est en bon chemin vers un exercice 2021 équilibré sur l'année. Le BR concerne des éléments techniques qui ne perturbent pas l'équilibre. Le Comité financier continue à suivre la transformation de la fonction financière et la mise en place de la comptabilité analytique, et est favorable à la proposition de vote du BR.

**Géraud DU JONCHAY** ajoute que le niveau de trésorerie sera de +28 millions d'euros en fin d'exercice, toujours avec un déséquilibre sur la trésorerie non fléchée. Des propositions d'ajustement du niveau de trésorerie seront faites lors du prochain CA.

- **Budget rectificatif numéro 1 2021**

**Aldjia MAZARI** insiste sur la nécessité de mener une réflexion sur le niveau des primes exceptionnelles de fin d'année. Les représentants du personnel ont été fortement déçus de voir que les primes de fin d'année ont été affectées par la crise financière de l'École, une partie de l'enveloppe n'a pas été utilisée. Elle espère que cet argent sera récupérable afin de récompenser davantage d'agents. Elle souhaite que la réflexion avance sur ce sujet.

**François BOUCHET** confirme qu'il n'a pas été possible de réallouer le résiduel de 18 000 euros dans le cadre des demandes d'attribution de prime présentées par les managers. L'École a néanmoins attribué plus de 30 000 euros de primes Covid.

**Le Président** rappelle que la transformation RH est en cours et a un impact financier. Les progrès restants à faire sont nombreux.

*Délibération n°13*

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le Budget Rectificatif n°1-2021.**

- **Comptes consolidés 2020**

**Marie-Christine BOURIQUET** rappelle que l'École a obligation d'établir des comptes consolidés depuis qu'elle est devenue un EPSCP en intégrant les entités détenues à plus de 20 %. Au plan financier, elle signale la fin des compléments de prix pour X-EXED.

**Valérie RIOU** signale que les conditions de la préparation des comptes consolidés 2020 ont été bien meilleures que celles de 2019. Les équipes se sont appropriées le processus d'établissement des comptes consolidés. L'École a fait appel à un cabinet d'expertise-comptable et les comptes consolidés ont été réalisés dans le calendrier annoncé.

**Pierre-François ALLIOUX** indique que l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est identique à celle transmise en mars sur les comptes de l'École. Il salue les échanges fluides avec les commissaires aux comptes des filiales. Leur opinion porte une réserve relative à la comptabilisation des droits de scolarité Bachelor. Ils ont demandé à leur tutelle de saisir la CNCF pour clarifier le sujet et en tirer les conséquences pour régler le désaccord entre la position de l'École (qui est celle de la DGFIP) et la leur.

**Eva BERNEKE** espère que la réserve sera levée d'ici l'année prochaine.

*Délibération n°12*

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les comptes consolidés 2020 de l'École polytechnique constitués des comptes sociaux 2020 de l'École polytechnique (EPSCP) et de ceux de ses filiales X-Exed (SAS détenue à 100%), FX-Conseil (SAS détenue à 51%) et X-Création (SAS détenue à 73%), tous certifiés par les commissaires aux comptes respectifs, et retraités conformément, d'une part, à l'instruction n°08-031-M9 du 3 avril 2008 applicable aux établissements publics nationaux et, d'autre part, au Comité de la Réglementation Comptable n°99-02 du 29 avril 1999 dans le cadre de la consolidation. Les comptes consolidés de l'École polytechnique font état d'un total de bilan de 245 808 k€, d'un total de produits de 151 326 k€ et d'un résultat net, part du groupe, de -2 321 k€. Le Conseil d'administration approuve le résultat net 2020 des comptes consolidés, part du groupe, de -2 321 k€. Le Conseil d'Administration affecte le résultat consolidé 2020, part du groupe, en report à nouveau.**

- **Dérogations applicables aux règles de déplacements**

**Le Président** indique que des dérogations aux règles de déplacement sont proposées pour percevoir des indemnités journalières jusqu'à 1,5 fois supérieures lors des déplacements en Inde, Corée du Sud et Mauritanie.

**Luc ROUSSEAU** s'abstiendra en tant que représentant du ministère de l'Économie et des Finances. Le barème permet de couvrir les coûts et il n'est pas nécessaire d'y déroger. Le sujet

de l'accueil des personnalités qualifiées extérieures est autre et une solution consiste à recourir à des contrats directs avec des prestataires.

**Aldjia MAZARI** craint que le recours à un prestataire n'entraîne un surcoût.

**Le Président** indique que l'École examinera les alternatives.

*Délibération n°14*

**Le Conseil d'administration décide à la majorité (une abstention) d'approuver pour une période de trois ans, la dérogation autorisant les personnels de l'École se déplaçant en Inde, en Corée du Sud ou en Mauritanie à percevoir des indemnités journalières pouvant aller jusqu'à une fois et demie le montant des indemnités calculées en application de la réglementation.**

*Nouria HERNANDEZ se déconnecte de la séance.*

*Délibération n°15*

**Le Conseil d'administration décide à la majorité (une abstention) de reconduire, pour une période de trois ans, la dérogation aux plafonds de remboursement fixés par la réglementation en permettant à l'École de rembourser aux frais réels, sur justificatif, les frais de mission engagés par les personnalités qualifiées de « haute autorité », et de rembourser dans la limite de deux fois le plafond de remboursement en vigueur à la date de la mission, les frais engagés par les experts scientifiques.**

*Nouria HERNANDEZ se reconnecte.*

#### **Premier sujet : Ressources humaines**

- **Modification du Décret d'organisation de l'École polytechnique**

**Nadine BRIÈRE** annonce que la réforme du code de la Défense concerne les deux ENSTA (afin de devenir des EPSCP), l'ISAE et l'X. Il s'agit pour cette dernière d'introduire une nouvelle référence à un article du code de l'éducation dans son décret d'organisation.

**Aldjia MAZARI** estime que cette modification permettrait d'attirer des enseignants-chercheurs du MESRI en position normale d'activité, au lieu de fonctionnaires détachés. Elle demande sur quels emplois du ministère des Armées ils seraient positionnés.

**Jérémy HUET** demande si l'École a mené une réflexion pour modifier le décret de façon plus large pour l'actualiser.

**Nadine BRIÈRE** rappelle que les ENSTA devaient passer sous le statut d'EPSCP. Les discussions ont été engagées avec le bureau de la tutelle. Elle indique qu'il faut discuter avec le MESRI pour continuer à accueillir les enseignants-chercheurs issus d'un corps, car l'École n'a pas de corps d'enseignant-chercheur à la différence du MESRI.

**Luc ROUSSEAU** estime que les EPA (dont font partie les EPSCP) peuvent accueillir les enseignants-chercheurs tant en détachement qu'en position normale d'activité, sans problématique de corps d'activité. Il examinera le sujet.

**Isabelle SAURAT** confirme que la mise en place de la position normale d'activité apporte une souplesse au passage des fonctionnaires d'une structure à une autre.

**Le Conseil d'administration approuve la proposition de complément de rédaction de l'article 3 du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, par ajout de l'article L.952-1 du code de l'éducation parmi les articles étendus à l'École au titre des dispositions de l'article L.711-6 du même code.**

*Eva BERNEKE et Stéphane MALLAT quittent la séance.*

- **Rapport social unique 2020**

**François BOUCHET** rappelle que le RSU est la fusion du bilan social et du bilan du CHSCT. Il présente des indicateurs sur trois ans permettant un meilleur suivi des politiques RH. Les messages clés du RSU 2020 sont : des effectifs en hausse, un turnover en baisse versus 2019 et une mobilité interne en progression, un montant moyen des rémunérations et un nombre d'agents formés en hausse, mais un budget de formation à renforcer, des conditions de travail transformées, une politique sociale dynamique, mais bousculée par la crise sanitaire, un dialogue social très intense. L'expérience collective liée à la crise sanitaire a montré que les attentes des agents étaient fortes pour augmenter le télétravail/travail à distance à plus d'un jour par semaine. Un prochain Comité technique en évaluera les évolutions. Un sondage est en cours auprès des agents et managers de chaque service.

**Jean-Luc MONCEL** indique qu'il manque l'indicateur relatif à la répartition hommes/femmes des postes à responsabilité au sein de l'École voire de l'Institut Polytechnique de Paris. Pour l'embauche de personnes en situation de handicap, il aurait été bien de préciser les types de handicap, car ils ne demandent pas les mêmes moyens.

**Emmanuel DE LANGRE** rappelle que le RSU concerne principalement les personnes employées par l'École. Il est nécessaire de mener un travail approfondi sur les liens avec les autres personnels et de résoudre la problématique des promotions dans le prochain COP.

**Jérémy HUET** estime qu'il est important de sanctuariser et d'augmenter le budget de formation professionnelle et d'augmenter les moyens humains dédiés à la formation. Il souligne l'importance de la féminisation des documents.

**Aldjia MAZARI** souhaite que l'effectif du personnel de soutien apparaisse clairement dans ce RSU, car le taux d'encadrement (personnels cœur de métier versus personnels de soutien) est en réalité de 0,85. Le référentiel des emplois de l'École a été modifié en 2020, ce qui rend difficile la comparaison des chiffres avec 2019. Les emplois inclus dans la rubrique « enseignement et recherche » restent à préciser. Elle regrette que les Comités techniques conjoints 2020 n'aient pas été recensés dans le RSU et que la présentation ne distingue plus hors plafond versus sous plafond d'emploi.

**Le Président** salue le travail réalisé par les équipes de la DRH et indique que le RSU est une base pour structurer la transformation RH. Il remercie l'ensemble des administrateurs et des intervenants de leur participation à ce Conseil.

*La séance est levée à 13 heures 00.*

Président	M. Éric LABAYE	Présent
Directeur général	IGHCA François BOUCHET	Présent
<b>Membres représentant l'État</b>		
Ministère des armées	IGCEA Joël Barre	Présent
	Mme Isabelle SAURAT	Présente
Ministère de la recherche	M. Nicolas CHAILLET	Présent
Ministère de l'industrie	M. Luc ROUSSEAU	Présent
Ministère de l'enseignement supérieur	Mme Anne-Sophie BARTHEZ	Présente
Ministère de l'économie	M. Jean-Luc TAVERNIER	Pouvoir
<b>Membres choisis en raison de leur compétence</b>		
Établissement d'ESR	IG2A Élisabeth CRÉPON	Présente
Établissement d'ESR	Mme Nouria HERNANDEZ	Présente
Représentant de l'AX	M. Marwan LAHOUD	Pouvoir
Personnalités qualifiées	Mme Eva BERNEKE	Présente
	M. Stéphane MALLAT	Présent
	M. Frédéric MAZZELLA	Pouvoir
	M. Denis RANQUE	Présent
	M. Patrick POUYANNÉ	Pouvoir
	Mme Pascale SOURISSE	Présente
<b>Membres représentant le personnel d'enseignement</b>		
	M. Emmanuel de LANGRE	Présent
	M. Benjamin WERNER	Présent
<b>Élèves représentant les promotions</b>		
	ASP Thomas FRANÇOIS-PONCET	Présent
	ASP Paul LESUR	Présent
<b>Membre représentant les étudiants en master et en doctorat</b>		
	M. Thibaut COUDARCHET	Présent
<b>Membres représentant le personnel de recherche et le personnel technique et administratif de l'Ecole</b>		
	Mme Aldjia MAZARI	Présente
	M. Jérémy HUET	Présent
<b>Membre représentant le personnel de recherche affecté dans les laboratoires de l'École et dont elle n'est pas employeur</b>		
	M. Jean-Luc MONCEL	Présent
<b>Participants avec voix consultative</b>		
Inspecteur de l'Ecole	GAR Éric BELLOT DES MINIERES	Présent
Contrôleur budgétaire et comptable	M. Thierry PELLÉ	Présent
Agent comptable	Mme Marie-Christine BOURIQUET	Présente
Directeur de l'enseignement et de la recherche	M. Yves LASZLO	Présent
Secrétaire générale	Mme Nadine BRIÈRE	Présente
<b>Membres invités</b>		
Chef de corps	M. Bertrand LEDUC	Présent
Directeur de cabinet	M. Raphaël BOUGANNE	Présent
Représentant du programme Bachelor	M. Elie ATTIAS	Présent
Directeur de la recherche	M. Benoît DEVEAUD	Présent
<b>Commissaires aux comptes</b>		
Mazars	Mme Valérie RIOU	Présente
Deloitte	M. Pierre-François ALLIOUX	Présent